

Direction de l'administration générale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par Catherine FRANKE
Tél : 03.87.34.88.29
Fax : 03.87.34.85.15
Internet : catherine.franke@moselle.pref.gouv.fr

ARRETE

n°2006-AG/2-52

en date du 27 janvier 2006

**portant modification de la composition du
Comité Local d'Information et de
Concertation pour les installations de la
société NOBEL EXPLOSIFS situées sur la
commune d'Orny.**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-2 ;

Vu la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2005-AG/2-356 du 8 septembre 2005 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation pour les installations de la Société NOBEL EXPLOSIFS situées sur la commune d'Orny ;

Vu le décès de Monsieur René ZIMMERMANN, maire de Chesny, le 12 octobre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Chesny, en date du 21 octobre 2005, désignant Monsieur Jean-Claude COILLOT en qualité de délégué au Comité Local d'Information et de Concertation pour les installations de la société NOBEL EXPLOSIFS en remplacement de Monsieur René ZIMMERMANN ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

ARRETE

Article 1 er

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2005, susvisé, est modifié comme suit :

«Collège Collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Claude COILLOT en remplacement de Monsieur René ZIMMERMANN »

le reste sans changement.

Article 2

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle, le Sous-Préfet de Metz-Campagne et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun de ses membres.

METZ, le 27 janvier 2006

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé Bernard GONZALEZ